

Projet de texte action

Contexte

Pensant en avoir terminé avec les mouvements de contestation sociale et citoyenne qui l'affaiblissaient depuis des mois, le gouvernement tente de renouer avec la stratégie du "tapis de bombes" du début de mandat, en réactivant les chantiers de contre-réforme. Passé les élections européennes, il entend poursuivre les réformes libérales et inégalitaires en matière d'emploi, de retraites, d'éducation et de services publics. La réforme de l'assurance-chômage s'inscrit dans cette logique : l'Etat, en lieu et place des partenaires sociaux, impose un durcissement inouï des conditions d'indemnisation du chômage à des fins d'économie, en confortant les vieilles idées reçues sur les chômeurs qui ne recherchent pas d'emploi. Le projet de loi "pour la transformation de l'action publique" poursuit son chemin parlementaire, sans inflexion à ce jour.

Pourtant, des luttes sont engagées dans plusieurs secteurs et le pouvoir doit en tenir compte, même si les convergences nécessaires se font attendre : le mouvement de grève des urgences se poursuit, l'audiovisuel public réagit au plan d'économie qu'on veut lui imposer, les agents des finances publiques tentent de s'opposer aux restructurations qui détériorent encore plus l'accès aux services de l'Etat.

Education

Dans ce contexte, notre secteur semble désormais en pointe, l'appel à la grève de la surveillance du bac ayant permis de relancer la mobilisation contre les réformes Blanquer, même si dans notre académie, la mobilisation est moins forte que dans d'autres. Mais cela n'empêche pas le ministère de continuer les provocations avec l'annonce de 5 jours de formation obligatoire pour les enseignants pendant les vacances, nouvelle preuve du mépris du ministère pour les personnels. Plutôt que de rendre le métier attractif en pleine crise de recrutement, et alors que le nombre de démissions augmente, le ministère ne cesse de le dégrader, comme s'il s'agissait de pousser encore davantage à la démission des titulaires pour laisser place au contrat. Le SNES-FSU s'opposera à cette mesure injuste et rappelle que la formation doit être faite sur le temps de travail

Lycées

Si le ministre Blanquer affiche dans les médias un optimisme déterminé sur le soi-disant accueil globalement positif de sa réforme du lycée, il est clair désormais qu'il n'en est rien : les actions du 17 juin, dans de nombreux lycées de France, les rassemblements intersyndicaux accompagnés par les Stylos Rouges et même la FCPE maintenant, indiquent bien le rejet massif de cette réforme. L'action du lundi 17 devant le rectorat à Lille a su mobiliser des collègues de nombreux lycées de différentes zones géographiques de l'académie, signe que des établissements de toutes tailles, quelle que soit l'offre de formation au local (voies et séries), et publics se sentent concernés par ce mouvement.

L'inquiétude des collègues sur les conditions de rentrée (nouveaux programmes parfois indigestes, emplois du temps complexes, groupes classes explosés, etc...) a gagné les chefs d'établissements qui ne masquent plus leurs difficultés à mettre en place cette réforme. Les syndicats lycéens et les parents perçoivent clairement le caractère destructif de cette politique. Ils sont d'autant plus conscients de cette attaque contre le service publique d'éducation qu'ils sont déjà confrontés aux

absurdités de Parcoursup depuis 2 ans, et maintenant aux choix des spécialités en 1ère qui démontrent le caractère sélectif et discriminant de ce nouveau système.

Seuls les "grands" médias restent sur une ligne éditoriale tiède quant à la critique de cette réforme, mais l'information semble malgré tout passer par d'autres biais, et notre présence sur les réseaux sociaux a pu largement contribuer à ce relais de l'information.

Collège

Le retrait de l'amendement à la loi "Confiance" permettant la création d'EPLÉ des Savoirs Fondamentaux a été accueilli avec un grand soulagement. Mais si cette offensive majeure pour inscrire "l'École du Socle" dans le marbre de la Loi a échoué, le ministère entend bien continuer à attaquer l'unité du second degré (statut, spécialisation disciplinaire, liberté pédagogique), par la labellisation (les cités éducatives) et dans le cadre plus général des logiques néo-managériales engagées depuis plusieurs années, mais qui s'intensifient depuis la réforme du collège. Au moment où le ministre annonce une énième réforme du DNB, qui pourrait ne reposer que sur l'évaluation au local, sous l'œil du chef d'établissement et du pilotage par objectifs de performance, le Snes doit réinvestir la question de l'évaluation des élèves en commençant par faire un état des lieux des pratiques dans les établissements.

École inclusive

La circulaire de rentrée 2019 prétend mettre en place les leviers pour que « l'École inclusive soit pleinement effective » pourtant aucun moyen n'est annoncé ni en formation, ni en rémunération, ni en structures d'accueil supplémentaires.

En effet la concertation « Ensemble pour une École inclusive », a surtout été conduite auprès des parents, mais pas ou peu auprès des personnels enseignants.

Elle débouche sur des mesures pour faciliter et simplifier les démarches du point de vue des parents.

Elle instaure un service École inclusive dans chaque DSDEN. Il a pour mission : l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap, de mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de créer et gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap permettant ainsi à la DASEN de prendre la place de la MDPH.

Elle instaure les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) : il s'agit d'une entrée purement gestionnaire de mutualisation des AESH sur un pôle 1er, 2nd ou inter degré. Ceux-ci pourront voir modifier leur emploi du temps en fonction des besoins, par exemple si l'élève suivi est absent, l'AESH pourra être envoyé suivre un autre élève. L'accompagnement aura pour objectif essentiel d'aller vers l'autonomie de l'élève, dans le but d'économiser l'emploi d'un AESH le plus vite possible.

Elle crée un entretien avec la famille, le professeur principal dans le second degré, et le ou les AESH (lorsque l'élève est accompagné), dès la pré-rentrée quand c'est possible, et dans tous les cas, avant les congés d'automne. Aucune rémunération ni décharge n'est prévues puisque "cette concertation relève des missions liées au service d'enseignement".

Aucune réelle formation n'est prévue : la seule aide pédagogique sera "la plateforme Cap École inclusive" où les enseignants pourront trouver des ressources pédagogiques.

Enfin, pour s'assurer de l'obéissance des enseignants : la prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap sera abordée à l'occasion des rendez-vous de carrière.

Éducation prioritaire

La préparation du rapport Mathiot-Azéma "Politiques éducatives et territoires" annonce une attaque historique contre la carte de l'éducation prioritaire. Au nom d'une approche territorialisée de l'Education Nationale, censée être plus efficace en matière de réduction des inégalités, les rapporteurs proposent de confier aux recteurs la définition du périmètre des actuels REP. Il s'agirait, ni plus ni moins, de remettre en cause l'existence même du label REP.

Réforme des retraites

Le SNES-FSU est opposé au projet de réforme systémique de retraite par points, synonyme d'individualisation et de baisse drastique des pensions.

Il s'opposera tout autant à la mise en place dans le système actuel d'une décote supplémentaire qui conduirait à amputer temporairement les pensions (en fonction de l'âge de départ à la retraite) jusqu'à atteindre 'un "âge pivot" ou "âge d'équilibre" (on parle de 64 ans) : le cynisme étant bien de confirmer l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans !

Le Snes-Fsu initiera et conduira les mobilisations les plus unitaires possibles pour le retrait de ces projets de réformes, la défense d'un système solidaire avec un retour aux 37.5 annuités pour tous, et une retraite à taux plein à 60 ans sur la base de 75% du dernier indice brut.

Actions

- Jusqu'à la fin de l'année scolaire

La date du 27 juin retenue comme nouveau temps fort de grève par plusieurs syndicats pourra intégrer plus facilement les collèges dans le mouvement de contestation, tout en la perpétuant dans les lycées. Cela nécessite toutefois un matériel spécifique qui ne soit pas une simple déclinaison du matériel "lycée", qui soit ancré dans le quotidien professionnel et prenne en compte la manière dont se traduit déjà le New Public Management: prolifération des instances qui place les chefs d'établissement en managers pédagogiques. Les droits des personnels que s'apprête à détruire le gouvernement avec son projet de réforme de la fonction publique sont des éléments à mettre en avant pour amplifier la mobilisation dans les établissements. Le SNES-FSU doit mettre en évidence les acquis obtenus depuis la création du paritarisme et les protections qu'apporte celui-ci.

Comme celle du 17 juin, cette grève devra être médiatisée par le Snes-FSU afin de gagner la bataille de la communication contre le ministre. Le SNES-FSU organisera là où il le peut des rassemblements et des manifestations. Il soutiendra les collègues qui font passer les oraux (EAF, histoire-géo) ou qui surveillent le DNB, qui ont une réunion d'harmonisation et qui souhaiteraient se mettre en grève. Le Snes-FSU soutiendra les actions de rétention de notes ou de refus de retrait des copies si elles sont décidées et sont mises en œuvre dans un cadre collectif massif, tout en permettant aux collègues convoqués comme correcteurs de mesurer les risques encourus.

D'ores-et-déjà, la CAA de Lille est aux côtés des collègues de philosophie réunis en AG, qui appellent à une grève reconductible, le jour de la saisie des notes (le 3 juillet pour la philosophie). Le SNES doit interpeller le ministre sur la responsabilité qu'il assumerait seul dans le cas où les résultats du bac ne pourraient être proclamés à la date prévue.

- En vue de la rentrée ...

La mobilisation doit se poursuivre dès la rentrée; le Snes-FSU doit appeler à se réunir dès la pré-rentrée et à organiser des HIS. Des arrêts de travail d'une heure pourraient ainsi permettre de marquer le coup et de mobiliser les collègues.

Le SNES-FSU déposera un préavis de grève dès la rentrée pour soutenir les collègues qui souhaiteraient se mobiliser contre les dégradations de leurs conditions de travail, ou les nouvelles mesures annoncées ou actées pendant l'été : réformes des retraites, etc.

L'appel à refuser d'assumer la charge de professeur principal doit être renouvelé.

Adopté à l'unanimité (18 présents)